

La microfinance au Maroc : origines et développements

Microfinance in Morocco: History and development

Mounia HDA

Faculté d'Economie et de Gestion, Université Ibn Tofail, Kenitra, Maroc

Zineb HDA

Doctorante, Faculté d'Economie et de Gestion, Université Ibn Tofail, Kenitra, Maroc

Résumé. L'impact économique avéré de la microfinance sur les populations à faibles revenus a conduit les pouvoirs publics au Maroc à soutenir de manière constante l'émergence du secteur. Le présent article a pour objet de retracer les grandes étapes d'évolution du secteur de la microfinance, depuis son introduction au début des années 1990, en mettant en avant les avancées réalisées, ainsi que les difficultés auxquelles ont été confrontés ses acteurs.

Mots clés : *Microfinance, Maroc, associations de microcrédit, indicateurs de performance*

Abstract. Because of the demonstrated economic benefit of microfinance on low-income communities, the Moroccan government has continually supported the sector's development. This paper seeks to recapitulate the important phases in the history of the microfinance industry from its inception in the early 1990s, stressing both the sector's progress and the challenges it faces.

Keywords: *Microfinance, Morocco, Microcredit associations, performance indicator.*

1. Introduction

Le secteur marocain de la microfinance est l'un des plus anciens et des plus développés de la région MENA. Avec un encours de 763 millions de dollars (soit 7,4 milliard de dirham marocain) et 905 456 adhérents d'associations de microcrédit à fin 2019, le Maroc se classe au deuxième rang après l'Égypte qui dispose d'un encours de 1,4 milliards de dollars et sert 3,5 millions de clients. Ce dynamisme est le fait du soutien constant des pouvoirs publics depuis l'établissement du secteur au début des années 1990. Ils en ont ainsi fait un des principaux leviers d'intervention en faveur de l'intégration des populations et un instrument important de lutte contre la pauvreté.

Il existe actuellement treize Associations de Microcrédit (AMC) au Maroc, reconnues par la loi comme associations à but non lucratif, qui opèrent dans les zones urbaines et rurales et qui s'adressent particulièrement aux femmes et aux propriétaires de petites entreprises. Quatre associations (Al Amana, Attawfiq Microfinance, Al Baraka et ARDI) détiennent 97% de parts de marchés en termes de portefeuille de prêts et 95% de parts de marché en termes de clients actifs (Lebbar et al. 2017 ; El Kharti, 2014).

La genèse du secteur marocain de la microfinance se décline en cinq phases. La phase 1 (1993-1997) correspond au lancement des premières expériences de micro finance et à la création des premières institutions dédiées au secteur. Lors de la seconde phase (1998-2001), le secteur a été réglementé et de nouvelles associations de microcrédit ont été créées. La troisième phase (2002 à 2007) a été marquée par une croissance exponentielle mais incontrôlée qui a entraîné une grave crise des impayés et a conduit à une quatrième phase (2008-2011) au cours de laquelle des mesures ont été engagées pour freiner l'effet de la

crise. Enfin, le soutien et l'accompagnement des pouvoirs publics ont donné lieu à une phase de redressement amorcée en 2012 et marquée par un retour au vert des indicateurs du secteur.

2. Origines et premières expériences du microcrédit au Maroc (1993-1997)

Les premières institutions de microcrédit marocaines sont apparues au début des années 1990 (Lamrini, 2009, p.22). La plupart étaient de petites ONG polyvalentes vouées à la réduction de la pauvreté (Allaire et al., 2009 ; Achy, 2011). Dans son ouvrage « Les chevaliers de l'infortune », Lamrini (2009) affirme qu'au Maroc, le microcrédit a été évoqué la première fois en 1992 lors d'une conférence nationale sur la désertification qui a eu lieu à l'Ecole Nationale de l'Agriculture de Meknès et où « le microcrédit y fut évoqué incidemment sous forme de prêts à des femmes rurales réunies dans des groupes solidaires, accordés sur 6 mois, moyennant un taux de 1 ou 1,5 %, avec une épargne obligatoire » (Lamrini, 2009, p. 23)

Plusieurs participants de l'ONG américaine Catholic Relief Service (CRS)¹ décident alors de mener la première expérience dans des zones rurales du Moyen Atlas en 1993. En association avec l'Association locale Oued Srou (AOS)², aujourd'hui AMOS (Association de Microfinance Oued Srou), ils ont créé et alloué des fonds à l'Association Marocaine de Solidarité et de Développement (AMSED)³. Le premier prêt a été accordé à huit femmes. Cette première expérience réussie a ouvert la voie à une nouvelle ère pour la population appauvrie et marginalisée du Maroc. Depuis lors, la microfinance s'est considérablement développée, avec au moins une institution créée chaque année dans le secteur (Lamrini, 2009). Ainsi en 1994, dans le sillage de l'action de l'AMSED et de l'AOS, l'Association Marocaine de Solidarité Sans Frontières (AMSSF)⁴ a octroyé des prêts au profit d'une dizaine de femmes du Moyen-Atlas, parallèlement à ses activités.

En 1995, un homme d'affaires marocain crée la Fondation Zakoura pour lutter contre la pauvreté à travers deux outils : le microcrédit et l'éducation (Tozy, 2011 ; Badr 2015) ciblant particulièrement les femmes pauvres des zones urbaines et périurbaines (Isaia, 2005). En utilisant l'approche de la Grameen Bank, la fondation avait atteint 2 000 clients en 1997 (Cohen et Goodwin-Groen, 2003).

En 1996, l'Association des Cadres et Anciens Elèves de Tanderara (ACAET) a été fondée par l'institution AMAL, et a été rebaptisée AL Karama en 1999.

En 1997, la Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP) a lancé son activité de microfinance et la même année, l'association Al Amana a été créée avec le soutien et les contributions financières de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement (USAID) (Hudon, 2007 ; McPhee et St-Onge, 2009).

¹ Le CRS est une ONG américaine d'aide humanitaire qui fournit une assistance aux pauvres dans plus de cent pays (<https://www.crs.org>).

² « L'association Oued Srou, créée en 1993, s'est implantée dans la ville de Khenifra en plein Moyen – Atlas » (Belarbi, 1997, p.258)

³ L'AMSED est une association fondée en 1993, et grâce à son soutien le Maroc a initié les premières opérations de micro-financement (Cohen et Jaidi, 2014, p.28 ; www.amsed.ma). Les responsabilités de l'AMSED comprennent la formation en techniques de gestion et la promotion de programmes dans des domaines tels que l'éducation et le microcrédit. (Cohen et Jaidi, 2014, p.28).

⁴ Créée en 1994, l'AMSSF avait but de favoriser l'intégration sociale et économique des plus démunis. L'AMSSF cherchait également à apporter de l'aide aux femmes pauvres et analphabètes en organisant des plans d'alphabetisation et de formation professionnelle. Pour réaliser ses objectifs, l'Association a mené des activités de microfinance parallèlement à ses activités. En 2016, l'Association prend la dénomination de : Attadamoune Micro-Finance (<https://attadamounemicrofinance.ma/historique>)

L'Association Tétouanaise d'Initiatives Socio-Laborales (ATIL) est entrée en scène en 1998 avec le soutien de l'ONG espagnole CODEPSA et l'Association Ismailia de Micro-Crédit (AIMC) a été créée la même année sous forme d'association d'intérêt économique et social lucratif opérant dans la ville de Meknès et les localités rurales avoisinantes.

3. L'appui financier au secteur, sa réglementation et la diversification de ses acteurs (1998-2001)

Le lancement des activités des premières institutions de microcrédit marocaines s'est opéré grâce au soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds nationaux et étrangers, sous forme de subventions et de dons. L'USAID a alloué à Al Amana 15,5 millions de dollars pour assurer l'assistance technique durant une période de huit ans (Duval, 2001 ; Cohen et Goodwin-Groen, 2003 ; Allaire et al., 2009). Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui parraine plusieurs actions au Maroc liées à l'atténuation de la pauvreté, a également apporté un appui spécifique à la promotion du secteur de la microfinance. Ainsi, en 1998, le PNUD a mis en place le programme Microstart, qui a assisté financièrement et techniquement six associations sur une période de trois ans (1997-2000) avec un budget de fonctionnement de 1,7 millions de dollars (150 000 dollars par association) (Duval, 2001). Le gouvernement marocain a également soutenu le secteur en lui accordant un don de 100 millions de dirhams via le Fonds Hassan II (Reille 2009). Cet apport financier a permis aux trois principales associations (la Fondation Banque Populaire pour le Microcrédit⁵ (FBPMC), la Fondation Zakoura et Al Amana), initialement de petite envergure, d'élargir leur clientèle et d'augmenter leurs volumes de crédit (Allaire et al., 2009).

En sus de l'appui financier, le gouvernement marocain a contribué à la réglementation du secteur du microcrédit. Les premiers programmes ayant été conduits par des ONG polyvalentes et non réglementées (appelées associations) (Cohen et Goodwin, 2003 ; Allaire et al., 2009 ; Porretta et al., 2013), le gouvernement a promulgué la loi 18-97 relative au microcrédit, en février 1999, pour établir un cadre juridique adapté à même de soutenir les activités de ces associations dans un cadre structuré et réglementé, fondé sur les règles de bonne gouvernance. La loi introduit le statut d'AMC comme seul statut juridique pour exercer uniquement l'activité de microcrédit (Duval, 2001 ; Reille et Lyman, 2005 ; Allaire et al., 2009 ; Saqfalhait, 2011). Elle plafonnait les prêts à 50 000 dirhams et imposait aux associations d'obtenir l'agrément par arrêté du Ministère des Finances avant de lancer leurs activités afin qu'elles puissent octroyer des prêts à taux d'intérêts et non pas collecter de l'épargne (Saqfalhait, 2011). La loi habilite également le Ministère des finances à fixer un plafond sur le taux d'intérêt pratiqué par les AMC. Mais en pratique, ce privilège n'est jamais utilisé. Par conséquent, les AMC appliquent des taux libres⁶.

La loi interdit aux AMC d'exister à d'autres fins que de fournir des microcrédits et des conseils commerciaux connexes (Reille et Lyman, 2005). Chaque association de microcrédit doit être une organisation indépendante dédiée exclusivement aux services financiers. Etant

⁵ La Fondation Banque Populaire pour le microcrédit (FBPMC) est créée par le Groupe Banque Populaire en 2000 pour promouvoir l'inclusion financière des populations démunies. En 2009, la FBPMC a pris le contrôle de Zakoura pour atténuer les effets de la crise des impayés. Elle devient Attawfiq Microfinance en 2012.

⁶ Au Maroc, le taux d'intérêt varie entre 18% et 37%. Il dépend de la nature du prêt, du type d'activité financée et de la taille de l'AMC (Bennouna et Tkiouat, 2016).

initialement une composante des actions des ONG généralistes, les associations non spécialisées ont dû dissocier leurs activités de microcrédit des ONG desquelles elles dépendent (Allaire et al., 2009). Ainsi :

- L'AMSED a fondé l'Institution Marocaine d'Appui à la micro-entreprise (INMAA) en 1999 ;
- L'AMSSF se spécialise en microcrédit en 1999 et crée l'Association Marocaine Solidarité Sans Frontières / Microcrédit (AMSSF/MC);
- L'ACAET devient AMAL (Association Marocaine pour l'Appui au développement Local) en 1999 et sera nommée par la suite Fondation Al Karama-microcrédit (Al Karama-mc) ;
- L'AMOS (Association de Microfinance Oued Srou) a été fondée en 2000 par l'AOS;
- ATIL, a créé en 2001 ATIL Micro-Crédit.
- Zakoura, FONDEP et Al Amana ont été approuvées en 2000.

Le texte de loi a régulièrement été modifié et complété pour accompagner l'évolution du secteur et pour asseoir une meilleure gouvernance et une structuration plus efficace des associations qui octroient le microcrédit. Les changements les plus importants sont les suivants:

- La loi n° 58-03 du 21 Avril 2004 a réformé la loi n°18-97 pour étendre le champ d'intervention du microcrédit à la construction, la restauration ou l'achat de logements et à la fourniture d'électricité et d'eau potable aux ménages. La loi a muni le secteur de deux organismes d'assistance (Bennis, 2016) :
 - a. La Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) à laquelle toutes les AMC adhèrent « à partir de la volonté des pouvoirs publics d'avoir un seul interlocuteur» (Lamrini, 2009, p.68). Elle se charge de représenter les AMC auprès des instances publiques et d'assurer la coordination et la pérennité du secteur national du microcrédit⁷. Confrontée à des problèmes internes et à des ressources limitées, la FNAM n'a pas été en mesure de représenter le marché de la microfinance et ses AMC, notamment, en temps de crise, (Rozas, 2014 ; Prior et Santoma, 2010) ;
 - b. Un conseil consultatif du microcrédit (CCM) est chargé d'émettre des opinions au Ministère des finances sur l'attribution et l'annulation des permis d'exercice des associations, sur le montant maximal des prêts accordés, ainsi que sur le taux d'intérêt maximal applicable.
 - La loi n° 04-07 du 30 novembre 2007, autorise les AMC à offrir une plus grande variété de services, au profit des personnes économiquement faibles, en concluant des contrats avec des compagnies d'assurance.
 - La loi n° 41-12 du 28 décembre 2012, autorise l'exercice des activités de microcrédit, soit directement par le biais des AMC, soit de manière indirecte à travers un établissement de crédit approuvé par Bank Al Maghrib. Cette loi donne ainsi la chance aux AMC de devenir des institutions financières (Gonzalez Lopez Cotelo, 2013).
-

- La loi n°34-13 du 20 Février 2014, étend le contrôle de Bank Al-Maghrib auquel sont soumises les AMC depuis 2006, selon la loi n° 34-03. Le texte précise que la banque centrale délivre et retire les agréments d'exercice et est responsable du contrôle et de la surveillance macro prudentielle, des relations avec la clientèle, de la réglementation comptable et prudentielle et des sanctions⁸.
- La loi n°85-18 du 09 Janvier 2019 qui modifie la loi n°18-97, a relevé le plafond des prêts accordé par les AMC de 50 000 DH à 150 000 DH.

Par ailleurs, il sied de souligner qu'au début des années 2000 certaines banques marocaines se sont intéressées au secteur du microcrédit, notamment le Groupe Banque Populaire qui a créé la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit (FBPMC) en 2000 et le Crédit Agricole du Maroc qui a fondé en 2001 la Fondation Crédit Agricole pour le Micro-Crédit (devenue ARDI en 2006).

4. Une croissance exponentielle (2001 – 2007)

Les AMC ont connu une période de progrès et de prospérité soutenues entre 2001 et 2007, grâce au soutien des bailleurs de fonds et donateurs étrangers, ainsi qu'à l'appui constant des pouvoirs publics. Les principales AMC ont montré des résultats significatifs par rapport à toutes les normes de performance appliquées en micro finance. Zakoura et Al Amana ont reçu plusieurs prix internationaux (Radi et Tani, 2014). Le nombre de clients servis par les AMC est passé de 133.139 en 2001 à 1, 3 millions en 2007 (cf. tableau 1), enregistrant un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 46% sur cette période. Durant la même période, l'encours total des prêts a quant à lui connu une hausse de 86% en passant de 136 millions de MAD à 5,6 milliard de MAD (cf. tableau 1). De plus, le portefeuille à risque de 30 jours et plus (PAR>30), principale mesure du risque sur le secteur, affichait un taux de 1,9% en 2007, en dessous de la moyenne mondiale qui était de 2,7% (MIX, 2010).

Tableau 1: Evolution de l'encours de crédits, du nombre de clients et du PAR> 30 de 2001 à 2007

Année	Encours (en millions de dhs)	Taux de croissance	Nbre de clients	Taux de croissance	PAR>30
2001	136	-	133 139		-
2002	173	+27,2%	241 819	+81,6%	-
2003	537	+210,4%	300 611	+24,3%	0,42%
2004	891	+65,9%	452 610	+50,6%	0,30%
2005	1 555	+74,5%	627 230	+38,6%	0,40%
2006	3 545	+128,0%	991 232	+58,0%	0,60%
2007	5 598	+57,9%	1 315 703	+32,7%	1,90%

Source : Données du Mix Market et publications du CMS

En 2007, le secteur marocain du microcrédit a été décrit comme le fleuron du marché de la microfinance dans le monde arabe (Guérin et al., 2015, p.113, Hillenkamp et al, 2013 p.133, Morvant-Roux et al., 2012) et était considéré comme l'un des plus compétitifs du monde (Reille, 2009 ; Radi et Tani, 2014 ; Alaoui et Tkiouat, 2017). En effet, la moitié des

⁸ Le Matin : le 21/02/2014

douze AMC ont été classées par le MIX parmi les 100 premières dans le monde (Chehade et Negre 2013 ; Ibrahimi et Kabbaj, 2014).

5. La gestion de la crise (2008 -2011)

Bien que le portefeuille des prêts ait décuplé en moins de quatre années (entre 2003 et 2007) et que le nombre de clients ait quadruplé (El Kharti, 2014 ; Ibrahimi et Kabbaj, 2014 ; Reille, 2009; Radi et Tani, 2014), le secteur marocain du microcrédit doit faire face à une crise majeure en 2008 due à l'insolvabilité. En 2007, les premiers signes annonciateurs de la crise ont commencé à apparaître (Greg et al., 2010 ; Reille, 2009), avec des clients surendettés et des prêts non performants. Le PAR^{>30} a enregistré un taux de 1,9% contre seulement 0,3% en 2004. En décembre 2008, le PAR à 30 jours est passé à 5% et a doublé pour atteindre le chiffre alarmant de 10,56%, en juin 2009. En mai 2009, Zakoura, la deuxième AMC du pays à l'époque, a enregistré un PAR supérieur à 30%.

Les causes de cette crise sont multiples et, selon Reille, se résument en trois mots «croissance non maîtrisée ». La croissance exponentielle a naturellement intensifié la concurrence entre les AMC qui se livrent une concurrence féroce dans des zones géographiquement limitées, en particulier dans les grandes villes. Cette concurrence a entraîné des faiblesses dans les contrôles internes et a contribué à l'émergence de l'endettement croisé. En effet, en 2007, la banque centrale estimait que 40 % des emprunteurs avaient contracté des prêts auprès de plusieurs AMC, ce qui a conduit à une crise de la dette (Greg et al. 2010).

Le gouvernement marocain a procédé au sauvetage du secteur, confronté à des niveaux élevés de surendettement des clients et à la forte décadence de la qualité du portefeuille de prêts qui en résulte. Le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire⁹ (CMS) a alors été créé en 2007 par la Fondation Mohamed V, conformément aux hautes instructions Royales et en concertation avec les acteurs du microcrédit, pour piloter le processus de sauvetage du secteur (Aziki, 2017). En outre, le gouvernement marocain, en collaboration avec Bank Al-Maghrib (BAM) et la FNAM, a élaboré un plan de consolidation visant à rétablir la confiance et la crédibilité du secteur (Abdel Baki, Zain et Cordier, 2010). Le plan identifie quatre priorités, à savoir l'élévation de la transparence et de la gouvernance des AMC, le contrôle du surendettement, la sécurisation de la liquidité et le développement du cadre réglementaire du secteur (Reille, 2009 ; Radi et Tani, 2014).

Dans le cadre du renforcement des AMC et pour promouvoir la transparence, la gouvernance et améliorer les systèmes de contrôle internes, le Millenium Challenge Corporation a adressé au gouvernement marocain une enveloppe de plus 46 millions de dollars US (Pearce, 2011).

Par ailleurs, avant que la crise ne se déclenche, en 2006, le Ministère des Finances avait confié la supervision du secteur à la banque centrale, les AMC étant devenues trop grandes et complexes à surveiller. Depuis, Bank Al Maghrib s'est rapidement lancée dans une mission de supervision et a multiplié la fréquence de ses réunions avec les AMC.

En 2009, la BAM a mis en place le crédit bureau officiel auquel toutes les AMC sont tenues de se conformer et de fournir toutes informations concernant les crédits (Ibrahimi et Kabbaj, 2014) afin de contrôler le surendettement des clients. Dans le même sillage, le Ministère des Finances a diligenté, en 2009, une enquête pour évaluer l'état du secteur et

⁹ Les interventions du centre s'articulent autour de la formation des salariés des AMC et de leur clientèle bénéficiaire, leur surveillance à travers *l'appui à la commercialisation de leurs produits* (<http://www.cm6-microfinance.ma/>).

proposer des directives pour que les AMC puissent définir de nouvelles politiques et procédures pour l'octroi de crédit (Le matin, 2018).

Le gouvernement marocain s'est également assuré de maintenir la liquidité des AMC afin d'amortir l'effet de la crise. Il a mobilisé le Fonds de refinancement des AMC dénommé « Jaïda », créé en 2007 avec pour objectif initial de soutenir les plus petites associations. Pendant la crise, le fonds a joué un « rôle essentiel de bailleur de fonds de dernier ressort » (Rozas, 2014).

De plus, parce que le gouvernement marocain et la Banque centrale ont pu influencer les banques locales, ces dernières n'ont jamais cessé d'alimenter le secteur du microcrédit. Et depuis 2012, elles sont devenues à 80% son principal bailleur (Aziki, 2017). Rappelons que les deux principales AMC, Attawfiq Microcrédit (anciennement FBPMC) et la Fondation Ardi, ont été créées par les groupes Banque Populaire et Crédit Agricole.

Le soutien des banques commerciales s'est également traduit par la fusion de Zakoura avec la FBPMC, en mai 2009, pour limiter l'impact de la contagion au niveau des impayés. La fusion a entraîné le transfert de toutes les activités de Zakoura à la FBPMC, ce qui a minimisé les répercussions négatives qu'un effondrement complet de Zakoura aurait pu avoir sur l'image du microcrédit.

La Banque centrale a par ailleurs chargé la Fondation ARDI de fournir des outils de gestion aux petites et moyennes AMC. En 2010, ARDI a regroupé sept petites et moyennes AMC au sein du Réseau de la Microfinance Solidaire (RMS)¹⁰, améliorant ainsi l'environnement réglementaire et promouvant l'éducation financière.

Par ailleurs, les gouvernements américain et marocain ont élaboré conjointement un programme de développement et ont fourni 15 millions de dollars au secteur entre 2011 et 2013.

Parallèlement aux initiatives gouvernementales, les AMC ont travaillé à l'amélioration de leurs propres systèmes. Elles ont mis en place des équipes dédiées au recouvrement des prêts, intenté des poursuites judiciaires contre les emprunteurs défaillants et, afin de réduire le nombre de prêts croisés, elles ont échangé régulièrement les renseignements sur leurs clients, via un bureau de crédit informel établi par AL Amana, en 2009 (Reille, 2009).

Les AMC déploient également des stratégies pour développer la qualité, et non la quantité, du portefeuille de prêts. Elles ont choisi de freiner considérablement la croissance en réduisant les actifs (l'encours du portefeuille de prêts a diminué de 13,3 % en 2009 par rapport à l'année précédente, de 2,6 % en 2010 et de 2 % supplémentaires en 2011 et le nombre d'emprunteurs a également baissé de 25,3 % en 2009, de 4,2 % en 2010 et de 9,4 % en 2011 (cf. tableau 2)).

La baisse du portefeuille de prêt a en effet été récompensée par une amélioration de sa qualité. Le de PAR > 30 a diminué de 3,2 points en 2010 et de 4,4 points en 2011 par rapport à 2009 (tableau 2).

Grâce à l'échange formel et informel d'informations, le niveau de l'endettement croisé a diminué. Le taux de clients ayant contracté des prêts croisés est ainsi passé de 39 % à 29% entre octobre 2008 et septembre 2009 (Greg, Stephen et Xavier, 2010).

¹⁰ En 2010, sept AMC se regroupent dans le parti du Crédit Agricole du Maroc et conviennent de constituer un réseau de microfinance solidaire pour acquérir une influence considérable et démontrer leur présence dans le secteur (<https://attadamounemicrofinance.ma/news-1/>)

Tableau 2 : Evolution de l'encours de crédits, du nombre de clients et du PAR> 30 de 2007 à 2019

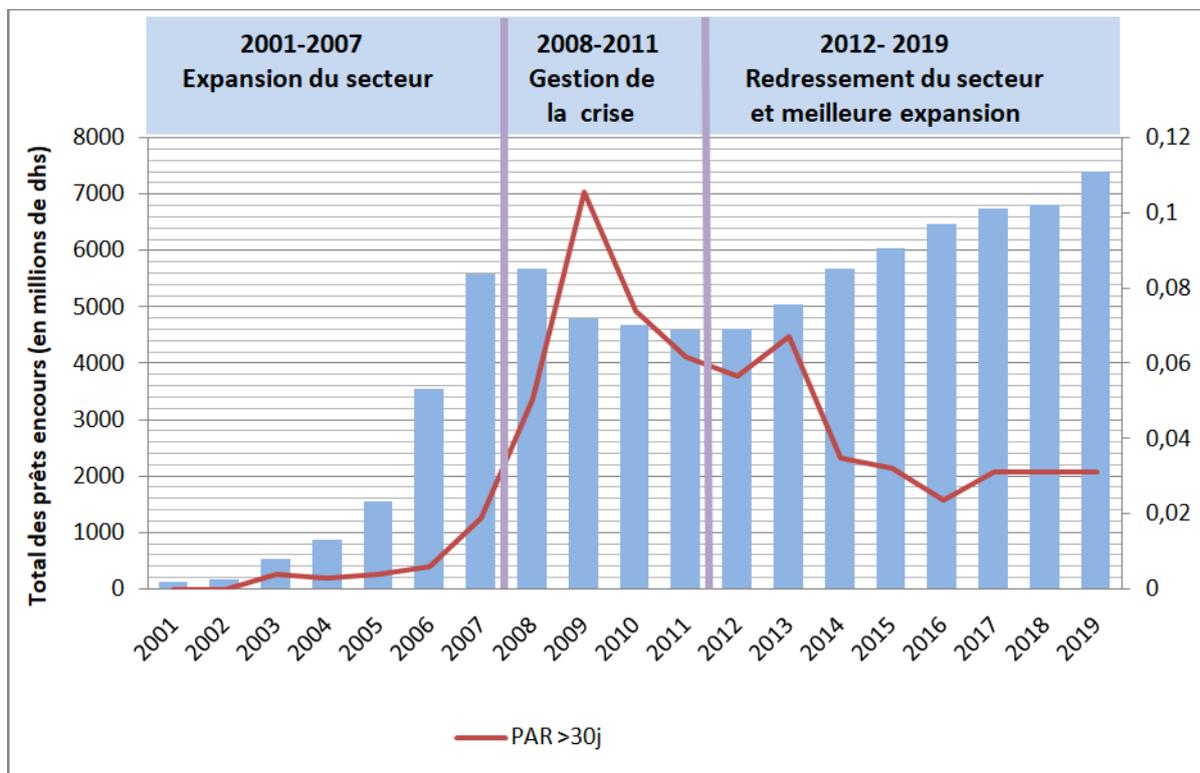
Année	Encours (en millions de dhs)	Taux de croissance	Nbre de clients	Taux de croissance	PAR>30
2007	5 598	-	1 315 703	-	1,9%
2008	5 689	1,6%	1 230 192	-6,5%	5,1%
2009	4 866	-14,5%	919 148	-25,3%	10,6%
2010	4 731	-2,8%	880 703	-4,2%	7,4%
2011	4 578	-3,2%	797 700	-9,4%	6,2%
2012	4 602	+0,5%	808 112	1,3%	5,7%
2013	5 050	+9,7%	821 461	+1,7%	6,7%
2014	5 682	+12,5%	867 700	+5,6%	3,5%
2015	6 024	+6,0%	905 990	+4,4%	3,2%
2016	6 467	+7,4%	922 878	+1,9%	2,4%
2017	6 743	+4,3%	937 599	+1,6%	3,1%
2018	6 810	+1,0%	901 654	-3,8%	3,1%
2019	7 397	+8,6%	905 456	+0,4%	3,1%

Source : FNAM et publications du CMS

6. La phase de relance

Grâce à la réactivité des pouvoirs publics et aux diverses mesures entreprises par les AMC pour contenir la crise, cette dernière a été moins longue et moins grave que celles observées en Bosnie-Herzégovine, au Nicaragua ou en Inde (Reille, 2000). Le secteur marocain du microcrédit a réussi à se redresser rapidement. Les profondes réformes qui ont suivi la crise ont donné lieu à une phase de croissance plus raisonnée pour le secteur. En effet, l'année 2012 marque une reprise de l'activité du secteur caractérisée par des indicateurs à nouveau positifs. L'encours des microcrédits a connu une progression continue de 2012 à 2019 enregistrant un TCAM de 7% sur cette période (et un TCAM de 2% pour le nombre de clients). L'évolution la plus significative concerne la baisse du PAR>30. Ce dernier, qui dépassait les 6% en 2011, est passé en deçà de la barre des 4% à partir de 2014 et s'est stabilisé à 3,1% depuis 2017.

Figure 1: Evolution de l'encours des crédits et du PAR > 30 de 2001 à 2019



Source : Données du Mix Market, FNAM et publications du CMS

7. Conclusion

Comme d'autres pays à économies similaires, le Maroc a vu croître et se développer, au début des années 1990, le secteur du microcrédit. Son introduction effective au Maroc s'est opérée avec le soutien de l'AMSED, l'initiative Microstart du PNUD et l'appui de l'USAID. L'expérience marocaine s'est alors considérablement enrichie au fil du temps avec l'effort de réglementation et le soutien financier déployés, tant sous forme de dons de bailleurs de fonds que de subventions gouvernementales : le Maroc possède l'un des secteurs de la microfinance les plus puissants et les plus dynamiques de la région MENA selon les données du rapport du Mix-Market (Rapport Mix-Market, 2015). Le secteur a connu une période de forte croissance, en effet, sur la période 2001-2007, en termes de montants de prêts accordés et de nombre de clients qui a néanmoins débouché sur une grave crise en raison, notamment des politiques de crédit laxistes, d'une gouvernance non suffisamment efficace et de la défaillance des systèmes d'information et de gestion. Cette crise a été rapidement surmontée grâce aux mesures et décisions des pouvoirs publics et des employés du secteur. Les indicateurs de marché sont redevenus positifs depuis 2012. La microfinance occupe actuellement une place particulière dans le système financier marocain, de par le rôle pertinent qu'elle joue pour éradiquer la pauvreté et promouvoir l'intégration des populations démunies. Elle figure parmi les principaux instruments de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière mise en œuvre par la Banque Centrale et le Ministère de l'Economie et des Finances depuis 2016, contribuant substantiellement à apporter un accompagnement financier et économique inclusif aux personnes à faibles revenus.

8. Bibliographie

- Abelbaki R., Zain S., & Cordier C., (2010), «MIX microfinance world: 2010 Arab microfinance analysis & benchmarking report». *Retrieved June*, Vol. 23, p. 2012.
- Achy L., (2011), « The ADCR 2011: Poverty in the Arab World Successes and Limits of Morocco's Experience», *United Nations Development Programme*, https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/arabstates/BG_9_Poverty-in-the-Arab-world_Lahcen.pdf
- Badr M., (2015), «La microfinance en Afrique du Nord: cas du Maroc», *Al-Manara Pour les Études Juridiques et Administratives*, Vol. 2015, N°8, pp.85-96.
- Alaoui Y. L., & Tkiouat M., (2017), «Assessing the performance of microfinance lending process using AHP-fuzzy comprehensive evaluation method: Moroccan case study». *International Journal of Engineering Business Management*, Vol.9, p. 1847979017736692.
- Allaire V., Ashta A., Attuel-mendes L., & Krishnaswamy K., (2009), « Institutional analysis to explain the success of Moroccan microfinance institutions ». *Cahier du CEREN*, Vol. 29, pp. 6-26.
- Aziki O., (2017), « Maroc : les couches populaires sous le double joug du microcrédit et du despotisme », *ATTAC CADTM*, <http://www.cadtm.org/Maroc-les-couches-populaires-sous-le-double-joug-du-microcredit-et-du>
- Belarbi A., (1997), *Droits de citoyenneté des femmes au Maghreb : La condition socio-économique et juridique des femmes : Le mouvement des femmes*, Casablanca : Editions Le Fenec, p.258.
- Bennis L., (2016), « Les institutions de la microfinance entre la responsabilité sociale et la performance financière: Cas des associations de micro-credits ». *European Scientific Journal*, Vol.12, N°1.
- Bennouna G., & Tkiouat M., (2016), « Stochastic model of microcredit interest rate in morocco ». *Risk Gov Control Finance Mark Institut*, Vol. 6, N°4, pp. 268-273.
- Chehade N. G., & Negre A., (2013), «Lessons learned from the Moroccan crisis». *CGAP BRIEF*, <https://www.cgap.org/research/publication/lessons-learned-moroccan-crisis>
- Cohen M., & Goodwin-groen R., (2003), «Vision and consistency: USAID support of Al Amana and the law on microfinance in Morocco», *The World Bank*, Vol.1, N° 76426, pp. 1-4.
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/848631468323396475/pdf/764260BRI0CGA000Box374367B00PUBLIC0.pdf>
- El khartin L., (2014), «The determinants of financial performance of microfinance institutions in Morocco: a panel data analysis», *Savings and Development*, Vol. 38, pp. 27-44.
- Cohen S., & Jaidi L., (2014), *Morocco: Globalization and its consequences*, London: Routledge., p.28.
- Duval A., (2001), «Evaluation du secteur du microcrédit au Maroc». http://www.albacharia.ma/xmlui/bitstream/handle/123456789/31083/0834Evaluation_du_Secteur_du_Microcredit_au_Maroco.pdf
- Gonzalez lopez-cotelo M. T., (2013), « La microfinance au Maroc ». *Fondacion Afi*. https://media.afi.es/afi/libre/PDFS/FundacionAfi/20140220Microfinance_au_Maroc_FR.pdf
- Guérin I., Labie M., & Servet J. M., (2015), *The crises of microcredit*, London: Zed Books, p.113
- Greg C., Stephen R., & Xavier R., (2010), «Croissance et vulnérabilités en microfinance ».

Note Focus CGAP, N°61, p.16.

- Hillenkamp I., Lapeyre F., & Lemaitre A. (EDS.), (2013), *Securing livelihoods: Informal economy practices and institutions*, Oxford: Oxford University Press, p.133.
- Hudon M. (2007), «Use of donor funds in the financing of MFIs». *Brussel: Université Libre de Bruxelles, Solvay Business School, Centre Emile Bernheim*.
<https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-en-paper-use-of-donor-funds-in-the-financing-of-mfis-jul-2007.pdf>
- Ibrahim M., & Kabbaj S., (2014), « Les défis managériaux des IMF marocaines ». *Revue de Gestion et d'Économie*, Vol. 2, N°2, pp. 60-73.
- Isaia, E., (2005), «Microcredit in Morocco: The Zakoura Foundation's Experience ». *University of Turin*.
<https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.568.4512&rep=rep1&type=pdf>
- Lamrini R., (2009), *Les chevaliers de l'infortune: microcrédit au Maroc: la genèse*, Rabat : Editions Marsam, pp. 22-68.
- Lebbar S., Chami M., & Chahid N., (2017), «Raising Cost Determinants of Microfinance in Morocco: Evidence from a Multiple Case Study». *International Journal of Economics & Strategic Management of Business Process (ESMB)*, Vol. 10, pp. 31-36.
- Maroc A. C., (2017), « Le microcrédit au Maroc: quand les pauvres financent les riches : Étude de terrain et analyse du système du microcrédit ». *Fundación Rosa Luxemburg*.
<https://www.cadm.org/Le-microcredit-au-Maroc-quand-les-pauvres-finacent-les-riches-Etude-de-terrain>
- Mcphee C., & St-onge A., (2009), «Case study: Al Amana of morocco». *Journal of Enterprising Communities: People and Places in the Global Economy*. Vol. 3, N°1, pp.59-70.
- Mix, (2010), « Benchmarking et analyse de la microfinance dans la région arabe 2009 ». *rapport du MIX, de Sanabel et du CGAP*.
<https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-fr-publications-diverses-benchmarking-microfinance-region-arabe-2009-05-2010.pdf>
- Morvant-Roux S., Guérin I., Roesch, M., & Moisseron, J. Y., (2012), «Explaining participation and repayment in microcredit schemes in rural Morocco: the role of social norms and actors», *Working Paper*, N° 2012-2
- Pearce D., (2011), «Financial inclusion in the Middle East and North Africa: Analysis and roadmap recommendations». *World Bank policy research working paper*, N° 5610.
- Porretta P., Leone P., & Leo S., (2013), «Guarantee funds in microfinance: a comparative analysis ». *Journal of Applied Finance and Banking*, Vol. 3, N° 6, p. 161.
- Prior F., & Santoma J., (2010), «Access to Financial Services in the Countries of the Maghreb: Comparative Review of the Provision of Microfinance Services in Algeria, Egypt, Morocco and Tunisia ». *IESE Business School*, Vol. 46, pp. 2-76.
- Reille X., (2009), «The rise, fall, and recovery of the microfinance sector in Morocco». *CGAP Brief*.
<https://www.cgap.org/research/publication/rise-fall-and-recovery-microfinance-sector-morocco>
- Reille X., & Lyman T. R., (2005), «Diagnostic Report on the Legal and Regulatory Environment for Microfinance in Morocco». *June 2005*.
<https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-en-paper-diagnostic-report-on-the-legal-and-regulatory-environment-for-microfinance-in-morocco-2005.pdf>
- Rozas D., (2014), « Sortie de la crise du secteur de la microfinance au Maroc: des

interventions opportunes et efficaces », *International Financial Corporation (IFC)*.
<https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/83558f4f-a40e-480e-bcd74d344e5c0fc8/IFC+Morocco+MicroFinance+Crisis+report.French.pdf?MOD=AJPERES&CVID=kLANDBz>

- Saqfalhait N., (2011), Microfinance regulation in Jordan: A comparative perspective with mena countries and other areas. *Applied Econometrics and International Development*, Vol. 11, N° 1, pp. 131-150.
- Tani W., & Radi B., (2014), « Le Financement des Très Petites Entreprises: Informalisation du Financement Formel ou Formalisation du Financement Informel= Financing Very Small Business: Informalization of Formal Financing or Formalization of Informal Financing ». *Dossiers de Recherches en Economie et Gestion*, Vol. 413, N° 3750, pp. 1-19.
- Tozy M., (2011), « La société civile entre transition démocratique et consolidation autoritaire: le cas du Maroc ». In *Les sociétés civiles dans le monde musulman*. La Découverte, pp. 249-270. <https://www.cairn.info/les-societes-civiles-dans-le-monde-musulman-2011--9782707164896-page-249.htm?ref=doi>